

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT

Directeur : Jean-Roch GAILLET

Adresse : 22D boulevard Winston Churchill

BP 87865, 21078 DIJON Cedex

tél : 03.80.39.30.00 Fax : 03.80.39.30.99

Mél : draaf-bourgogne@agriculture.gouv.fr

Effectifs : 83 N.B.: importants changements au premier janvier 2009 avec la création de la DRAAF

Budgets : 32,4 millions d'euros N.B. Idem ci-dessus

I - MISSIONS

La DRAF représente en région le ministère de l'agriculture et de la pêche (MAP). Cette fonction a été affirmée en 2005 par la création du pôle « économie agricole et monde rural » (PEAMR) qui fédère l'ensemble des services qui portent les politiques du MAP en région, qu'il s'agisse des offices agricoles, du CNASEA, de l'ONF, de l'établissement public « Les Haras », ou du réseau de l'enseignement agricole, sans oublier les fonctions économiques, sociales, statistiques et sanitaires de la DRAF.

L'année 2008 a été celle de la préparation au passage à DRAAF (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) et donc à l'accueil des nouvelles missions (SRAI : service régional de l'alimentation et FranceAgriMer, office unique).

La DRAF a pour mission de mettre en œuvre des politiques régionales d'aménagement du territoire rural, de protection des milieux, de développement économique dans les secteurs agricoles, alimentaires et forestiers, et de promotion de l'emploi. Cette mission comprend tant un travail de réflexion et de conception d'actions, que de suivi technique et financier. Elle apporte et diffuse sa connaissance des territoires ruraux grâce à son outil statistique, au bénéfice tant de l'État que des collectivités territoriales, au premier rang desquelles se trouve le Conseil régional.

Dans le domaine de l'enseignement agricole, la DRAF est l'autorité académique régionale. On notera l'importance que prend le Conseil régional dans l'enseignement du fait de la décentralisation : transfert du patrimoine, transfert des TOS, intervention sur la définition de la carte des formations, etc.

Au plan financier, la mise en œuvre de l'ensemble de ces missions s'est traduite par une forte implication des services dans la mise en œuvre des BOP. Leur exécution 2008 qui s'est convenablement passée a été caractérisée par la mise en œuvre de plus de 32 millions d'euros en autorisation d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) pour l'ensemble les BOP :

- 143 «enseignement technique agricole»
- 149 «forêt»
- 154 «développement durable de l'agriculture»
- 206 «sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation»
- 215 «conduite et pilotage des politiques de l'agriculture»

avec un taux de réalisation proche de 100 % pour chacun d'eux.

II - ACTIONS MAJEURES EN 2008

A. FORMATION ET DÉVELOPPEMENT

La DRAF est autorité académique pour l'enseignement agricole. C'est le Service régional de la formation et du développement (SRFD) qui exerce ces attributions, le chef de service ayant la qualité de délégué académique. En matière de développement, les compétences sont partagées avec d'autres services, notamment celui chargé de l'économie agricole.

1) La formation scolaire

	PUBLIC	CNEAP	UNREP	UNMFREO	Total
Côte-d'Or	4 LEGTA (5 sites)	2	0	6	12
Nièvre	3 : 2 LEGTA et 1 LPA (4 sites)	2	0	0	5
Saône-et-Loire	5 : 2 LEGTA et 3 LPA (5 sites)	3	0	4	12
Yonne	2 : 1 LEGTA et 1 LPA (3 sites)	0	1	3	6
Bourgogne	14 : 9 LEGTA et 5 LPA (17 sites)	7	1	13	35

Pour l'année scolaire 2008-2009, l'enseignement agricole de Bourgogne accueille 6 729 élèves (ce qui représente 4% des effectifs de l'enseignement technique agricole métropolitain) dans 35 établissements dont 14 lycées publics, centres constitutifs de 10 établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA), et 21 établissements privés sous contrat (8 lycées privés à temps plein et 13 maisons familiales) :

- **3 443 élèves dans les 14 lycées publics**, soit 51,2% des effectifs (contre 37,5% en moyenne nationale), accueillis dans 9 LEGTA (dont 3 fonctionnent sur 2 sites : Semur-Châtillon, Nevers-Cosne, Auxerre-Champignelles) et 5 LPA ;

- **3 286 élèves dans les 21 établissements privés**, soit 48,8% des effectifs principalement scolarisés dans les établissements du rythme approprié (54,5% des effectifs du privé), accueillis dans :

- 8 lycées privés à temps plein dont 7 affiliés au CNEAP et 1 affilié à l'UNREP (1 495 élèves),

- 13 établissements du rythme approprié (« maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation – MFREO ») affiliés à l'UNMFREO (1 791 élèves).

La rentrée scolaire 2008 s'est à nouveau effectuée dans un contexte de diminution des effectifs par rapport à la rentrée précédente (-2%). A l'inverse de l'année précédente, cette diminution touche davantage le privé (-2,7%) – avec une diminution conséquente pour le privé à temps plein (-5,1%) et limitée pour les maisons familiales (-0,6%) – alors que le public baisse de façon nettement moins conséquente que l'année passée (-1,2% contre -4,3%).

La part des élèves internes est importante : un peu plus de 63% et supérieure à la moyenne nationale

qui est de 57%. Il en est de même en ce qui concerne la part des enfants d'agriculteurs : 15,3% en moyenne régionale et même 21,7% dans le public contre un peu moins de 13% au niveau national.

Les effectifs de l'apprentissage, depuis longtemps importants en Bourgogne (en janvier 2009, près de 1 500 apprentis – diplômés « agricoles » uniquement – dont plus de 90% accueillis dans des CFA publics), sont stables et continuent à représenter une part conséquente des jeunes qui suivent une formation professionnelle de l'enseignement technique agricole (un peu plus de 25%).

Débutée en septembre 2008, la préparation de la rentrée scolaire 2009 s'effectue dans un cadre budgétaire contraint mais, cette année encore, est facilitée par la baisse démographique concomitante. La grosse évolution par rapport à la rentrée précédente est la rénovation de la voie professionnelle avec la disparition des formations préparant à la plupart des options du BEPA (sauf pour le service aux personnes et les activités hippiques pour ce qui est de la Bourgogne) et la mise en place du bac pro en 3 ans à la rentrée 2009 (sauf pour le bac pro Services en milieu rural).

Cette rénovation, dont les modalités ont été finalisées tardivement, a rendu le travail de préparation de la rentrée 2009 plus tardif et plus conséquent puisqu'il a fallu tenir compte des ouvertures de secondes professionnelles qui ont des conséquences sur des ouvertures de première et de terminales aux rentrées 2010 et 2011. Les décisions d'ouverture et de fermeture de classes sont déconcentrées et prises par la DRAAF, autorité académique pour l'enseignement technique agricole, avec toutefois un avis ministériel pour les formations à enjeux particuliers dont font partie les BTSA.

Conformément aux orientations du projet régional de l'enseignement agricole 2005-2009, l'idée forte dans les ajustements de la carte des formations est de maintenir une cohésion de l'enseignement agricole bourguignon avec l'ensemble des composantes dans un souci de crédibilité et d'efficacité d'une offre de formation cohérente et de qualité. Pour la troisième année consécutive, la signature avec le Conseil régional de la convention annuelle d'application du programme régional de développement des formations professionnelles (PRDFP) va aboutir sans difficultés.

2) Les établissements publics

Il y a **10 EPLEFPA [1] en Bourgogne** :

- **3 en Côte-d'Or (21)** : EPLEFPA Beaune (4 centres : LEGTA, CFPPA, CFA, exploitation) ; EPLEFPA Dijon-Quetigny/Plombières-les-Dijon (6 centres : 2 LEGTA, CFPPA, CFA, exploitation, atelier technologique, 3 sites) ; EPLEFPA Semur-Châtillon (3 centres : LEGTA, CFPPA, exploitation, 2 sites) ;
- **2 dans la Nièvre (58)** : EPLEFPA Nevers-Cosne-Plagny (7 centres : LEGTA, LPA, CFPPA, CFA, 3 exploitations, 3 sites) ; EPLEFPA du Morvan (3 centres : LEGTA, CFPPA, exploitation, 3 sites) ;
- **4 en Saône-et-Loire (71)** : EPLEFPA Mâcon-Davayé (3 centres : LEGTA, CFPPA, exploitation) ; EPLEFPA Fontaines (6 centres : LEGTA, LPA, CFPPA, CFA, 2 exploitations, 6 sites) ; EPLEFPA Tournus (2 centres : LPA, exploitation) ; EPLEFPA Étang-sur-Arroux (2 centres : LPA, CFPPA) ;
- **1 dans l'Yonne (89)** : EPLEFPA des Terres de l'Yonne (5 centres : LEGTA, LPA, CFPPA, CFA, exploitation, 3 sites).

Les EPLEFPA [1] de Dijon-Quetigny et de Plombières-les-Dijon (21), d'une part, des Terres de l'Yonne et de Champs-sur-Yonne (89), d'autre part, ont été regroupés au 01/01/2009.

Formation scolaire : 14 lycées publics dont **9 LEGTA** (3 LEGTA fonctionnent sur 2 sites : Semur-Châtillon, Nevers-Cosne, Auxerre-Champignelles) et **5 LPA**, fonctionnant sur 17 sites au total.

Formation professionnelle continue : 9 CFPPA.

Apprentissage : 5 CFA dont **3 CFA départementaux** (Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne).

Exploitations agricoles : 12 dont une pisciculture sur 2 sites (EPLEFPA du Morvan) ; **1 seul EPLEFPA n'a pas d'exploitation ou d'atelier technologique** : Étang-sur-Arroux à Velet ; **2 EPLEFPA ont plusieurs exploitations** : 3 pour « Nevers-Cosne-Plagny » (1 sur chaque site) et 2 pour Fontaines (1 à Fontaines et 1 à Charolles) et **l'EPLEFPA de Quetigny/Plombières-les-Dijon a une exploitation et un atelier technologique.**

L'année 2008 a été marquée par d'importantes restructurations de l'enseignement public :

- regroupement des EPLEFPA de Dijon-Quétigny et Plombières les Dijon, d'une part, et des Terres de l'Yonne et de Champs sur Yonne, d'autre part, à compter du 1er janvier 2009 ;
- préparation du redéploiement, sur instruction du Ministre, des effectifs élèves et des formations scolaires des sites de Champignelles de l'EPLFPA des Terres de l'Yonne et du site de Semur en Auxois de l'EPLFPA de Semur-Châtillon d'ici à la rentrée 2010. Pour le site de Champignelles, où sera maintenu le CFA départemental dont les activités vont être confortées, le processus est abouti et le redéploiement s'effectuera en totalité à la rentrée 2009. Pour Semur-en-Auxois, les résistances des personnels du site ont été fortes et les concertations se poursuivent selon le principe d'un redéploiement en deux ans à compter de la rentrée 2009. Cette progressivité permet aux élèves de terminer le cycle engagé à Semur.

En 2008, le travail en réseau et l'animation ont été poursuivis :

- depuis la rentrée 2007, une personne a été mise à disposition pour assurer l'animation du réseau des CFPPA et de celui des CFA, le projet bourguignon ayant été retenu dans le cadre d'un appel d'offre national ;
- l'animation du réseau des exploitations a été poursuivie en particulier pour mieux communiquer et contribuer à des actions collectives ;
- en matière d'action culturelle, l'implication des établissements, avec l'appui d'une animatrice à tiers-temps, est conséquente avec le soutien de la DRAC et du Conseil régional. En particulier, les troisièmes rencontres « cultures et territoires » qui ont eu lieu en avril 2008 à Château-Chinon ont constitué un moment fort avec près de 500 participants.

Pour la formation continue et l'apprentissage, le travail en réseau des CFPPA et CFA permet de mutualiser les compétences et s'engager dans des actions collectives. C'est le cas notamment de la pédagogie de l'alternance pour des CFA et des formations ouvertes et à distance, projet financé par le Conseil régional, sur lequel se sont fortement mobilisés les CFPPA en 2008. La réponse en commun de CFPPA à des appels d'offre est positive et permet de développer et diversifier leurs activités. Cependant, le contexte de la formation professionnelle continue est difficile, notamment en raison :

- de la fin des contrats de qualification qui n'est toujours pas compensée en 2008 par les contrats de professionnalisation ;
- des conditions concurrentielles des marchés publics des appels d'offres du Conseil régional, toujours principal financeur des CFPPA ;
- de l'année « blanche » qu'a encore été 2008 pour les programmes FSE.

Pour l'apprentissage, la situation est relativement bonne, avec des effectifs stables en 2008, et les relations avec le Conseil régional sont très constructives. Sur ce sujet, il convient de noter qu'une personne du SRFD est chargée de l'inspection de l'apprentissage. La rénovation de la voie professionnelle va fortement impacter les CFA puisque leur « modèle » de parcours BEPA-bac pro en 4 ans est remis en cause. Il est difficile à l'heure actuelle d'estimer les conséquences qu'aura cette rénovation et les possibilités réelles de développement des contrats d'apprentissage en 3 ans pour préparer le bac pro dans des secteurs professionnels où les entreprises sont de très petite taille, voire unipersonnelles.

3) BOP «enseignement technique agricole» et indicateurs LOLF

Le BOP déconcentré du programme 143 « enseignement technique agricole » est géré par la DRAF : le DRAF est RBOP et le chef du SRFD est RBOP délégué. En 2008, le montant de ce BOP a fortement diminué puisque la majorité des enseignants contractuels régionaux sont remontés au niveau national au

1er janvier 2008 ; le BOP ne supporte désormais, en crédits de titre 2, que les remplacements d'enseignants et de non-enseignants. La quasi-totalité (99,99%) des crédits délégués en 2008, titre 2 et hors titre 2, ont été consommés, notamment par fongibilité en hors titre 2 dans les limites autorisées par le responsable de programme qui est le Directeur général de l'enseignement et de la recherche (DGER). Les consommations 2008 en crédits de paiement ont été de :

- 493 089 euros en titre 2 ;
- 14 651 017 euros en hors titre 2 ;
- soit un total de 15 144 106 euros.

On trouvera ci-après les valeurs des indicateurs LOLF de la Bourgogne qui, pour 2007, sont en majorité meilleures que les moyennes nationales (les valeurs 2008 seront prochainement fournies par la DGER).

Taux de réussite aux examens

	Région	National	Écart
2004	81,1	79,5	1,6
2005	79,4	80,0	-0,6
2006	78,6	79,1	-0,5
2007	80,8	79,8	1,0

Taux d'insertion professionnelle à 45 mois

	Région	National	Écart
2004	88,5	85,3	3,2
2005	85,5	84,5	1,0
2006	88,0	84,2	3,8
2007	86,8	84,9	1,9

Dépense moyenne de formation par élève (public)

	Région	National	Écart
2006	6 774	7 008	-234
2007	7 554	7 622	-68

Taux d'heures délibérées devant moins de 11 élèves (public)

	Région	National	Écart
2004	14,4	10,8	3,6
2005	14,4	10,4	4,0
2007	10,4	11,2	-0,8

Pourcentage de lycées dont l'effectif est inférieur à 200 élèves

	Région	National	Écart
2005	42,9	23,0	19,9
2006	42,9	22,9	20
2007	42,9	24,9	18

Indicateur corrigé (avec prise en compte apprentis et adultes)

	Région	National	Écart
2006	21,4	11,7	9,7
2007	28,6	13,5	15,1

Part des apprentis et des adultes dans le flux d'inscription aux diplômes et titres délivrés par le MAP

	Région	National	Écart
2004	25,0	14,6	10,4
2005	27,3	28,2	-0,9
2006	24,8	28,8	-4,0
2007	19,1	25,8	-6,7

Développement

La présence d'exploitations agricoles dans les établissements est un atout majeur de l'enseignement agricole public. Ces exploitations sont, outre des unités de production « grandeur nature », à la fois des supports de formation et des lieux d'expérimentation et de démonstration en lien avec leurs territoires et leurs partenaires professionnels. En particulier, elles participent à l'élaboration et la mise en œuvre des contrats de progrès par filière qui sont à l'initiative du Conseil régional. Parmi les faits marquants, on peut citer :

l'arrivée depuis la rentrée 2008 d'un chef de projet à l'EPLEFPA de Dijon-Quétigny qui conduit un projet sur la réduction des intrants ;

un travail collectif pour la mise en place d'actions et d'orientations allant dans le sens des politiques publiques portées par le ministère conformément aux instructions données en ce sens par la DGER : conversion à l'agriculture biologique, performance énergétique des exploitations, réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

En collaboration avec la mission FEADER et le service chargé de l'économie agricole, il a été procédé à la mise en place des deux volets de la mesure 111 dans le cadre du DRDR, déclinaison régionale du PDRH.

4) Des missions inter régionales

CIRSE : Le Centre inter régional de services des examens (CIRSE) gère les examens du Nord-Est de la France. Huit régions, dont la Bourgogne, sont concernées par l'organisation des examens du Ministère

de l'agriculture et de la pêche : CAPA, BEPA, BTA, Bac professionnel et Bac technologique.

Ceci représente 19 000 candidats répartis dans 315 établissements. Le CIRSE assure également la gestion financière des frais occasionnés par les examens, soit 5 000 examinateurs concernés chaque année.

Commission BTSA : à cette nouvelle tâche, s'ajoute pour le compte de la DGER, le secrétariat et le traitement informatisé des dossiers de candidature à l'entrée dans les classes préparatoires aux concours et aux BTSA du secteur public, soit 9 000 dossiers. Cette commission a fonctionné pour la dernière fois en 2008 puisque dorénavant le ministère de l'agriculture est intégré à la procédure post-bac gérée par le ministère de l'éducation nationale. Le responsable de la commission BTSA, pour le compte du SRFD, a assuré les liens et a mis en place les procédures et l'accompagnement nécessaires à cette nouvelle modalité d'orientation post-bac qui vaut pour les établissements publics et privés.

5) La formation des agents de la DRAF

A la date du 31/12/2008, les agents de la DRAF avaient suivi 675 jours de formation (cumul), chiffre qui s'élève à 689 jours si l'on prend également en compte les agents contractuels, atypiques ou en cours de titularisation.

Si l'on compare à ce stade l'état général des demandes entre 2007 et 2008, on constate une très forte progression du nombre de jours de formation.

Ce chiffre est à relativiser compte tenu de l'impact des formations à Open Office qui ont touché un très large public à la DRAF.

A la DRAF : 78% des agents ont suivi au moins un jour de formation dans l'année ; en moyenne 3 actions par agent, d'une durée de 1 jour, ou encore 2,57 jours par agent.

B. PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Le Service régional de la protection des végétaux contribue activement et directement à la sécurité alimentaire, à la qualité des productions végétales et des produits bourguignons (volet de la qualité sanitaire) et à la préservation de l'environnement.

Ce service a pour mission de suivre l'état sanitaire des productions végétales afin :

- d'une part, de faire appliquer la réglementation phytosanitaire,
- d'autre part, de mettre au point et de proposer un appui technique aux producteurs, pour une protection efficace des cultures qui prennent en compte l'applicateur, le consommateur et l'environnement et pour promouvoir une agriculture plus respectueuse de l'environnement.

1) La mise en œuvre de la réglementation phytosanitaire a été caractérisée par :

a) la sécurisation des échanges internationaux par :

- **la délivrance** de 743 certificats phytosanitaires pour l'exportation de végétaux et produits végétaux avec dans l'ordre :

. emballage bois, fûts, produits transformés, produits végétaux ,

. environ 60 Pays différents dont les principaux sont Chine, Chili, Australie, Nouvelle-Zélande,

- **le contrôle** systématique de tous les producteurs de plants, en vue de l'utilisation du Passeport Phytosanitaire Européen qui accompagne la circulation des plants :

. 66 pépinières qui représentent de l'ordre de 130 ha de plants forestiers, fruitiers, ornementaux ;

. 40 producteurs de plants de vigne et 4 organismes producteurs de greffons (90 ha) (contrôle délégué à VINIFLHOR / délégation nationale) ;

- . 1 producteur de semences d'oignons et une coopérative (9 lots contrôlés) ;
- . 2 producteurs de légumes "mini mottes" ;
- . 2 producteurs de plants floraux.

- **une nouvelle réglementation** "norme internationale relative à la réglementation des matériaux d'emballage bois".

A l'exportation, 58 entreprises bourguignonnes adhèrent à cette norme et 15 pratiquent un traitement des bois à la chaleur.

Au cours de l'année 2008, 22 entreprises ont été contrôlées, dont une nouvelle entreprise fonctionnant en 2008.

b) la prévention des pullulations d'organismes nuisibles :

- **soit des organismes nuisibles** contre lesquels la lutte est obligatoire en permanence :

. Flavescence dorée de la vigne : la prospection faite en partenariat avec les professionnels dans les jeunes plantations de 1 à 3 ans et sur des parcelles à risques (foyer, remontée de filière/2006) a mis en œuvre 340 analyses.

Aucune nouvelle commune contaminée.

Un cas positif sur Meloisey (même parcelle qu'en 2006) impose la prolongation de la lutte obligatoire au moins jusqu'en 2010.

Aucun cas positif sur la commune de Puligny Montrachet, pour la seconde année consécutive. Le foyer est considéré comme assaini et la lutte obligatoire sera suspendue.

Une action concertée avec les professionnels viticoles et les pépiniéristes contribue à la mise en place au niveau régional d'un traitement à l'eau chaude des plants de vigne avant plantation ; cette action préventive limitera l'utilisation de traitements insecticides.

- Chrysomèle du maïs :

En 2007, un foyer a été identifié sur la commune de Savigny en Revermont ; le dispositif de lutte obligatoire sur le terrain (zone focus, sécurité, tampon) a été mis en place et des traitements aériens réalisés (600 ha).

En 2008, la gestion de ce foyer a été réalisée de la façon suivante :

- réalisation d'une lutte chimique obligatoire sur une surface très réduite / 2007 : de l'ordre de 40-50 ha,
- mise en place d'une rotation obligatoire des cultures de maïs sur le périmètre de sécurité : toutes les parcelles de maïs semées en 2008 ont été contrôlées sur ce point : tout est conforme,
- mise en place d'un dispositif de piégeage renforcé : 122 pièges répartis sur 39 communes et relevés chaque semaine du 01/07 au 15/10 : pas de capture.

Le temps de travail consacré à cette activité a été important.

En 2009, un plan de surveillance de ce ravageur a été reconduit sur tout le territoire bourguignon : 30 pièges répartis suite à une analyse de risque et relevés tous les 15 jours du 15/06 au 30/09.

- Plan de surveillance nématode du pin

En 2008, comme les années précédentes, 9 échantillons ont été prélevés sur des peuplements situés soit à proximité de sources résineuses pin, soit en forêts et signalés par des correspondants du Département Santé Forêt.

Absence de ce ravageur.

- Feu bactérien en vergers et cultures ornementales, mildiou du tournesol, bactériose sur plants de pomme de terre

soit des organismes nuisibles qui peuvent affecter les principales cultures de la Bourgogne et pour

lesquels une surveillance biologique est conduite en vigne, cassis, grandes cultures.

c) une "bonne utilisation des produits phytosanitaires"

242 contrôles relatifs à l'utilisation des produits phytosanitaires et des matières fertilisantes ont été réalisés, à la fois chez les distributeurs (30) et les applicateurs (212).

- chez les distributeurs : 4 rappels à la réglementation ont été faits,

- chez les applicateurs :

pour les paysagistes : 2 rappels à la réglementation ont été faits, principalement sur le dispositif d'agrément ;

dans les communes : 7 non conformités (sur 25 contrôles) ont été relevées ;

les principales non-conformités "mineures" notées chez les agriculteurs portent sur le local stockage (absence, rangement des spécialités commerciales à l'intérieur) et sur le registre (enregistrement des pratiques incomplet), soit un taux de l'ordre de 18 % de non conformité mineure.

2) Un appui technique auprès des producteurs, dont l'objectif est une protection efficace des cultures qui préserve l'applicateur, le consommateur et l'environnement

a) la réalisation d'études et d'expérimentation :

- 30 expérimentations dont 3 essais de nouvelles spécialités et 27 essais de mise au point de méthode de lutte (alternatives à la lutte chimique, lutte raisonnée, ...)

plans de surveillance résidus de produits phytosanitaires : céréales (blé, orge, maïs) et plans de surveillance / résistance de bioagresseurs aux produits phytosanitaires. Botrytis et mildiou / vigne ; sclérotinia et méligèthes / colza ; piétin-verse, septoriose, fusariose / blé.

b) le suivi d'un réseau de parcelles et d'un réseau de stations météorologiques en vue de l'utilisation de modèles de simulation du développement de parasites :

c) la diffusion d'informations auprès des producteurs, afin de les aider dans leur décision, se traduit par la diffusion de 70 000 bulletins d'avertissements agricoles auprès de 3 000 praticiens (agriculteurs, viticulteurs, techniciens).

3) Environnement – qualité des eaux et bonnes pratiques agricoles

Le fonctionnement du groupe régional n'a pas été effectif en 2008.

Dans ce domaine, le service participe à l'activité des 4 Missions Inter Services de l'Eau départementales (M.I.S.E.) sur cette thématique :

- l'activité de contrôle de l'utilisation des produits phytosanitaires et des points réglementaires sont pris en compte dans ce cadre départemental,

- les résultats d'expérimentation sur les techniques alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires sont transmis et l'expertise des dossiers est apportée.

4) Le service participe à la MISSA de Côte d'Or

Cette Mission interservice de sécurité sanitaire de l'alimentation du département de Côte-d'Or, est animé par la DDSV en collaboration avec les DDASS et DDCCRF. Une partie des contrôles réalisés sur l'utilisation des produits phytosanitaires par les agriculteurs portent sur la mise en œuvre du "Paquet hygiène".

C. ACTIONS ÉCONOMIQUES : AGRICULTURE, ALIMENTATION, FORET

L'action économique de la DRAF comprend trois thèmes :

- la conduite des politiques d'intervention du ministère,
- l'animation ou la participation aux réflexions des filières,
- la production d'informations économiques.

1) Les politiques d'intervention du ministère

Le pilotage régional des politiques publiques s'est affirmé tant pour le suivi des dépenses que pour l'adaptation de la mise en œuvre des politiques publiques aux besoins prioritaires régionaux, dans le cadre de la concertation avec les partenaires financiers de l'État et les organisations professionnelles représentatives, dont celle des commissions –pivot :

la commission régionale de l'économie agricole et du monde rural (COREAMR), et ses sections ou groupes thématiques (dont modernisation de l'élevage, politiques agrienvironnementales, filière cheval) ;

la commission régionale de la forêt et des produits forestiers (CRFPF) et notamment sa commission restreinte ainsi que les groupes de travail techniques (forêt, transport et débardage, ...)

Les activités du service en charge de l'économie s'articulent essentiellement sur la nouvelle génération de programmes de soutiens aux politiques publiques en faveur de l'agriculture et de la forêt définies pour la période 2007-2013, pilotant la mise en œuvre des crédits des programmes 149 «politique forestière», 154 «gestion durable de l'agriculture et développement rural» et 227 «valorisation des produits, orientation et régulation des marchés» ainsi que leur cofinancement par des crédits européens (FEADER au titre des axes 1 et 2 du PDRH). La mise au point des procédures détaillées et d'information des bénéficiaires des mesures s'est poursuivie sur les priorités d'intervention retenues : les dispositifs sont pratiquement tous opérationnels, même si les mesures liées à la formation ou à l'adoption du plan de professionnalisation personnalisé (PPP) ont pris du retard.

Les crédits de l'État dans les secteurs de l'agriculture et de l'agro-industrie se concentrent autour de deux enjeux : face à une concurrence grandissante, l'amélioration durable de la compétitivité des entreprises et en réponse aux attentes de la société, la diffusion de connaissances de pratiques plus vertueuses en matière environnementale.

Sur la nouvelle programmation 2007-2013, tant au titre du Contrat de projets État-Région (CPER) que du Programme de développement rural (FEADER), on retiendra toutefois que le contexte sanitaire (FCO) et la déprime des marchés mondiaux ont pesé sur la prise de décision des agriculteurs.

2008 a été marquée par l'adoption d'un nouveau programme régional de développement agricole (PRDA) et par le lancement de la programmation FEADER sur le volet «diffusion des connaissances et des pratiques novatrices» auprès des actifs agricoles et forestiers.

Dans le domaine agroalimentaire deux missions d'assistance ont été développées. Tout d'abord celle de rendre opérationnelles les procédures d'accompagnement de la transformation des produits agricoles ou à la ferme dans le cadre du FEADER à gestion déléguée. Également celle du suivi et de l'accompagnement du pôle de compétitivité VITAGORA dans sa structuration et sa croissance avec l'élaboration de son contrat de performance.

Sur la thématique «renouvellement des actifs en agriculture», englobant le programme régional à l'installation (PRI), mais également divers soutiens aux stages préparatoires à l'entrée en activité et à l'arrêt de certaines catégories d'exploitants (préretraites), la demande d'aides directes nécessaires aux installations hors cadre familial, réalisées notamment avec un projet de diversification, est montée en puissance avec celle de l'animation régionale du dispositif.

La modernisation des bâtiments d'élevage (dispositif majeur de l'axe 1 du PDRH) est rentrée en 2008 en «année de croisière». Celle-ci a été marquée par la mise en place du dispositif d'appel à candidature

(trois appels à candidature en février, juin et octobre). Ce dispositif a globalement donné satisfaction et a permis l'engagement de 349 dossiers pour un financement de 13,3 M€ tous financeurs confondus, dont 5,6 M€ du FEADER.

Les politiques en faveur des pratiques agro-environnementales sont regroupées principalement autour des mesures de l'axe 2 du PDRH et du plan végétal pour environnement (PVE axe 1).

Concernant les MAE, l'année 2008 a surtout été marquée par un pic de renouvellement des contrats PHAE2 correspondant à un montant financier de 99,32 millions d'euros pour l'ensemble de la Bourgogne (44,71 M€ de crédits MAP et 54,62 M€ de crédits FEADER). La contractualisation des autres MAE est un peu en retard par rapport aux prévisions initiales. On peut toutefois noter avec satisfaction la bonne appropriation du nouveau dispositif par les porteurs de projets territoriaux.

Le PVE ne remplit pas les objectifs initiaux et le dispositif sera sans doute réaménagé au plan national.

Dans le domaine forestier, les crédits de l'État et du FEADER ont encore été ciblés sur la mobilisation des bois (renforcement de la desserte forestière et compétitivité de l'exploitation forestière) ainsi que sur la reconstitution des peuplements sinistrés par les tempêtes de 1999. La mise en œuvre des crédits 2008 a été très satisfaisante, malgré les difficultés techniques et informatiques résiduelles.

La mise en œuvre du «plan scieries» en Bourgogne a encore été très satisfaisante en 2008, avec un ciblage toujours prioritaire sur l'amélioration de la valeur ajoutée et de la productivité.

2) L'animation des filières

En ce qui concerne les filières animales et végétales, la priorité d'intervention demeure la modernisation compétitive des exploitations, inscrite dans des démarches de progrès technique et de développement durable des productions, de la qualité des produits, en réponse à la demande de diversification de la consommation. A ce titre, la mise en œuvre du plan de développement de la filière «bio» Horizon 2012 a été un temps fort de l'année 2008. D'une manière générale, toutes les filières s'engagent dans une réflexion quant à leur avenir face à la nouvelle révision de la politique agricole commune (bilan de santé de la PAC).

Les soutiens par les crédits des offices agricoles (comprimés par un gel budgétaire à 545 000 euros environ) ont porté sur l'animation technique des filières ainsi que des opérations d'expérimentation et de transfert. L'animation de la filière élevage a été reprise par la Chambre régionale d'agriculture et confortée par la mise en place d'un comité d'orientation. La filière laitière, dans un contexte difficile de débat sur le prix du lait a pris l'initiative d'une étude prospective.

La filière viticole a conforté son positionnement dans le cadre inter-régional du nouveau conseil de bassin Bourgogne-Beaujolais-Savoie-Jura, en engageant une réflexion sur l'adaptation régionale du plan de modernisation et de relance de la filière, dans un contexte de nouvelle segmentation du marché et de réforme des appellations d'origine. Ce contexte de réforme est favorable à la stabilisation des relations entre zones de production différenciée du bassin.

Dans la filière équine, les efforts de structuration autour de pôles régionaux ou d'organisations dynamiques se poursuivent. Les crédits État CPER (limités à environ une demi-dotation) ont soutenu des projets de formation, promotion, animation et organisation de la filière.

En ce qui concerne la filière forêt-bois, la préparation du 2ème contrat interprofessionnel de progrès pour la filière-bois pour 2009-2013, le lancement d'une étude de préfiguration d'un SPL (Système Productif Local) intitulé «réseau bois-construction», l'élaboration d'un «guide du débardage et du transport du bois», ont permis de mobiliser les acteurs sur les principaux enjeux et les priorités de la filière pour les années à venir.

Après la signature de la 2ème génération de la Charte Forestière du Morvan, sa mise en œuvre s'engage avec le Parc Naturel Régional du Morvan. D'autres chartes se préparent ou se mettent en place (Hautes-Côtes, Saint-Seine l'Abbaye, Chatillonnais), simultanément au lancement du «plan de développement de massif» sur le Haut-Folin.

Les préoccupations liées au développement de l'utilisation de la biomasse et notamment du bois-énergie restent très présentes, notamment avec la mise en place d'un «correspondant biomasse» à la DRAF; mais faute d'animation suffisante dans les territoires, le nombre de chaudières-bois installées reste encore beaucoup trop limité.

En matière d'aide aux investissements agroalimentaires, si le programme 2007-2013 marque une réduction sensible de l'engagement financier de l'État au niveau déconcentré, de nouveaux programmes sont mis en place suite à la restructuration de certains secteurs (sucre et vin).

3) Le réseau statistique se prépare au recensement de l'agriculture régionale de 2010

Outre les activités de production et de diffusion classiques, le service met en place en 2008 de nouveaux outils de gestion et de nouvelles méthodes de collecte en vue du prochain recensement agricole.

L'optimisation de l'utilisation des bases de données administratives, le calage de la définition de l'exploitation agricole sur le SIRET et la collecte sur tablet PC en lieu et place du questionnaire papier imposent de nombreux tests ainsi que le développement d'une nouvelle culture et l'adaptation du service et du réseau d'enquêteurs à ces nouvelles pratiques. A ce titre le service participe à différents groupes de travail préparatoires (établissement de la liste des exploitations, saisie portable, diffusion).

Le service assure en 2008 le bouclage de l'enquête sur les structures agricoles, l'enquête sur les bâtiments d'élevage bovin, ovin, caprin, porc et le recensement de la salmoniculture, en plus des opérations annuelles de collecte et de données de synthèse. De nouvelles modalités d'établissement de la statistique agricole annuelle exigent adaptation et surveillance particulière de la continuité des séries.

Outre les analyses actualisées annuellement, le service a étudié en particulier les pratiques culturales sur les grandes cultures et la vigne, la filière légumière régionale, l'évolution des structures agricoles, le compte de l'agriculture et a fait un zoom sur les cotations bovines. Les publications conjoncturelles régulières sont pérennisées. L'expertise en matière d'étude des revenus, la disponibilité de nombreuses sources administratives placent le service en position stratégique pour analyser les conséquences des nouvelles politiques.

Le service répond à 350 demandes d'information d'origines variées (étudiants, administration, chambres consulaires, organisations professionnelles, organismes régionaux, entreprises, particuliers), fournit des informations aux autres services de la DRAF, aux DDAF et aux DDEA et suit en particulier les conséquences de la fièvre catarrhale ovine sur les exportations.

La qualité des publications place la Bourgogne en seconde position des régions sur le site agreste national en nombre de téléchargements par des tiers, après Midi-Pyrénées (de l'ordre de 500 téléchargements par mois).

Le service participe aux travaux de divers organismes régionaux et y remplit un rôle d'expert en tant que de besoin : pôle EAMR, chambre régionale d'agriculture, association régionale des industries alimentaires, centre de ressources (emploi), comité régional des céréales, INSEE (conjoncture), agence de l'environnement (Alterre), VITAGORA Il entretient des relations avec des organismes de filières tels que l'ONIGC, VINIFLHOR ou le BIVB (Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne). Il participe à des groupes d'étude : sur l'emploi dans la filière bois, sur l'innovation dans les IAA.

Par ailleurs, le service assure les compétences DRAF sur les SIG, participe à GéoBourgogne et contribue à la constitution du site internet local.

D. LE DÉVELOPPEMENT RURAL

La nouvelle politique de développement rural 2007-2013, financée par le FEADER, s'est concrétisée par la création d'une mission développement rural FEADER, chargée :

- **de coordonner** la rédaction du Document régional de développement rural (DRDR) en associant les services de l'État, les collectivités locales et les partenaires socio-professionnels ;
- **de la mise en œuvre** de Leader et du suivi des mesures de l'axe 3 (tourisme, culture, services

essentiels, ingénierie territoriale, ...)

- **de copiloter**, en lien avec le SGAR, les réflexions sur la constitution d'un réseau rural régional.

En 2008, la DRAF s'est impliquée dans la mise en œuvre de l'axe 4 du DRDR et plus particulièrement :

- la sélection des 9 groupes d'action locale (GAL) retenus suite à deux appels à projets ;
- les négociations pour le conventionnement des 3 GAL sélectionnés au 1er appel à projets la convention avec le canal du nivernais Morvan ayant été signée le 18 décembre,
- pour les axes 3 et 4, la mission développement rural FEADER a développé un important travail en réseau, notamment avec les DDAF, le CNASEA et le Conseil régional de Bourgogne.

Le partenariat avec le SGAR et le DRTEFP a permis à la mission de participer aux actions de communication sur les fonds européens,

Une 1ère mise à jour du document régional de programmation unique (DRDR), qui sert de support à la mise en œuvre des opérations financées par le FEADER, a été présentée,

L'année 2008 s'est concrétisée par la programmation effective sur les trois premiers axes du DRDR.

E. LA POLITIQUE DE L'EMPLOI

Le SRITEPSA est le représentant de la DRAF dans les instances et comités relatifs à la politique publique de l'emploi.

En matière de tutelle sur les organismes gérant le régime agricole de protection sociale (salariés et non salariés), le SRITEPSA assure le contrôle de légalité des décisions prises ainsi qu'un contrôle budgétaire.

Ces décisions émanent des trois organismes gérants la protection sociale (3 caisses de MSA et organismes rattachés) ainsi qu'un bureau du groupement des assureurs maladie et accidents du travail (GAMEX).

Les décisions examinées comprennent l'ensemble du domaine relatif aux législations de sécurité sociale pour les salariés et les non-salariés agricoles.

Outre ce contrôle de légalité, le service effectue des contrôles techniques sur des aspects réglementaires auprès des CMSA et du GAMEX.

Le service participe aux travaux du COREC (comité régional d'examen des comptes des organismes de sécurité sociale) présidé par le Trésorier payeur général de la région et sous l'égide de la Cour des Comptes.